

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA19-10-0009-1**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0009-1 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 5 novembre 2024.

---

Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement